

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 11

Procurations : 0

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions : 0

COMMUNE DE CUREMONTÉ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

06/02/2026

ID : 019-211906706-20260127-DE01_26-DE

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 janvier 2026

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE-

Mme Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE 01/26 – CREATION DE POSTE : AGENT DE MAITRISE

Madame le Maire informe les élus que l'agent technique contractuel actuellement en poste jusqu'au 30 avril 2026 pour 20 heures par semaine, ne souhaite pas reconduire son contrat.

La Commune de MARCILLAC-LA-CROZE se trouve dans la même situation que notre commune et cherche un agent technique à hauteur de 15 heures par semaine.

Madame le Maire souligne que Monsieur Jean-François BROUSSOLLE, Agent de Maîtrise, catégorie C à COLLONGES-LA-ROUGE, ne souhaite pas continuer son activité sur cette commune.

Après concertation avec cet agent et la Commune de MARCILLAC-LA-CROZE, Madame le Maire propose de le recruter à hauteur de 20 heures par semaine à dater du 1^{er} avril 2026, sachant que la commune de MARCILLAC-LA-CROZE l'embaucherait pour une durée de 15 heures par semaine à partir de cette même date.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDENT de créer un poste d'AGENT DE MAITRISE pour une durée de 20h par semaine, dès le 1^{er} avril 2026,

DECIDENT de mettre à jour le Tableau des Emplois suite à cette création de poste (Voir Annexe)

PRENNENT acte du recrutement de Monsieur Jean-François BROUSSOLLE en tant qu'agent de maîtrise, catégorie C à hauteur de 20 heures par semaine à dater du 1^{er} avril 2026,

DONNENT tous pouvoirs à Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE

ANNEXE délibération DE01-26
TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} AVRIL 2026

FILIERES	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Heures hebdo.	Obs
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif	1	0	20 h	
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Territorial	Rédacteur	1	0	30h	
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	1	0	20 h	
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial de 2 nd CI	0	1	16h	
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Agent de Maîtrise	1		22h	
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Agent de Maîtrise	0	1	20h	A pourvoir au 1 ^{er} Avril 2026
ANIMATION	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Territorial	0	1	10 h	
ANIMATION	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Territorial	1		15h	

Nouveau poste créé

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 019-211906706-20260127-DE01_26-DE

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 11

Procurations : 0

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONT
DELIBERATION DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 019-211906706-20260127-DE02_26-DE

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 janvier 2026

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE - -- M. Timothy MANNAKEE-

Mme Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE02-26 NOMINATION CHEMINEMENT PIETONS entre le PARKING de LESTURGIE en direction du BOURG et PASSAGE dans le BOURG

Madame le Maire rappelle aux élus que le conseil municipal par délibération DE27/2018 en date du 14 Mai 2018, a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Madame le Maire rappelle la délibération DE71/2019 en date du 16 Octobre 2019, DE72/2021 en date du 06 décembre 2021 et DE58/2025 du 13 octobre 2025, validant la dénomination des voies et ruelle communales.

Le cheminement piétons situé le long de la voie départementale n°106 et le passage de rue situé entre les 2 maisons VAYSSIE, face au restaurant « La BARBACANE » n'ont pas été nommés.

Considérant ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

- d'une part de nommer, le cheminement piétons du nom de **Suzanne et André CANTEGREIL**, ce couple ainsi que ses descendants ayant fortement contribué au rayonnement de Curemonte en restaurant de façon remarquable, les deux châteaux de Curemonte : le château de ST HILAIRE et le château DE PLAS, situés dans le centre du bourg.
- d'autre part, de nommer le passage en face du restaurant « LA BARBACANE », « **Passage Berthe VAYSSIE, La Providence** », du nom de la personne tenant le restaurant « La Providence » (actuellement La Barbacane), pendant la seconde guerre mondiale.

Madame VAYSSIE a été une personne active, sociale et a été d'une grande efficacité avec Colette de Jouvenel pour porter secours aux enfants, aux résistants et à la population de Curemonte.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité

- de **VALIDER** l'appellation du CHEMINEMENT PIETONS « **Cheminement Suzanne et André CATEGREIL** » (Voir plan Annexé n°1),
- de **VALIDER** l'appellation du PASSAGE situé entre les deux maison VAYSSIE : « **Passage Berthe VAYSSIE, La Providence** » sous le numéro **N°43bis**, (Voir plan Annexé n°2),
- de **VALIDER** le principe d'achat **d'un pupitre informatif** qui sera installé au niveau du Parking de Lesturgie pour matérialiser le commencement du cheminement piéton,
- de **VALIDER** le principe d'achat de **plaque de rue** pour le Passage
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,



Nelly GERMANE

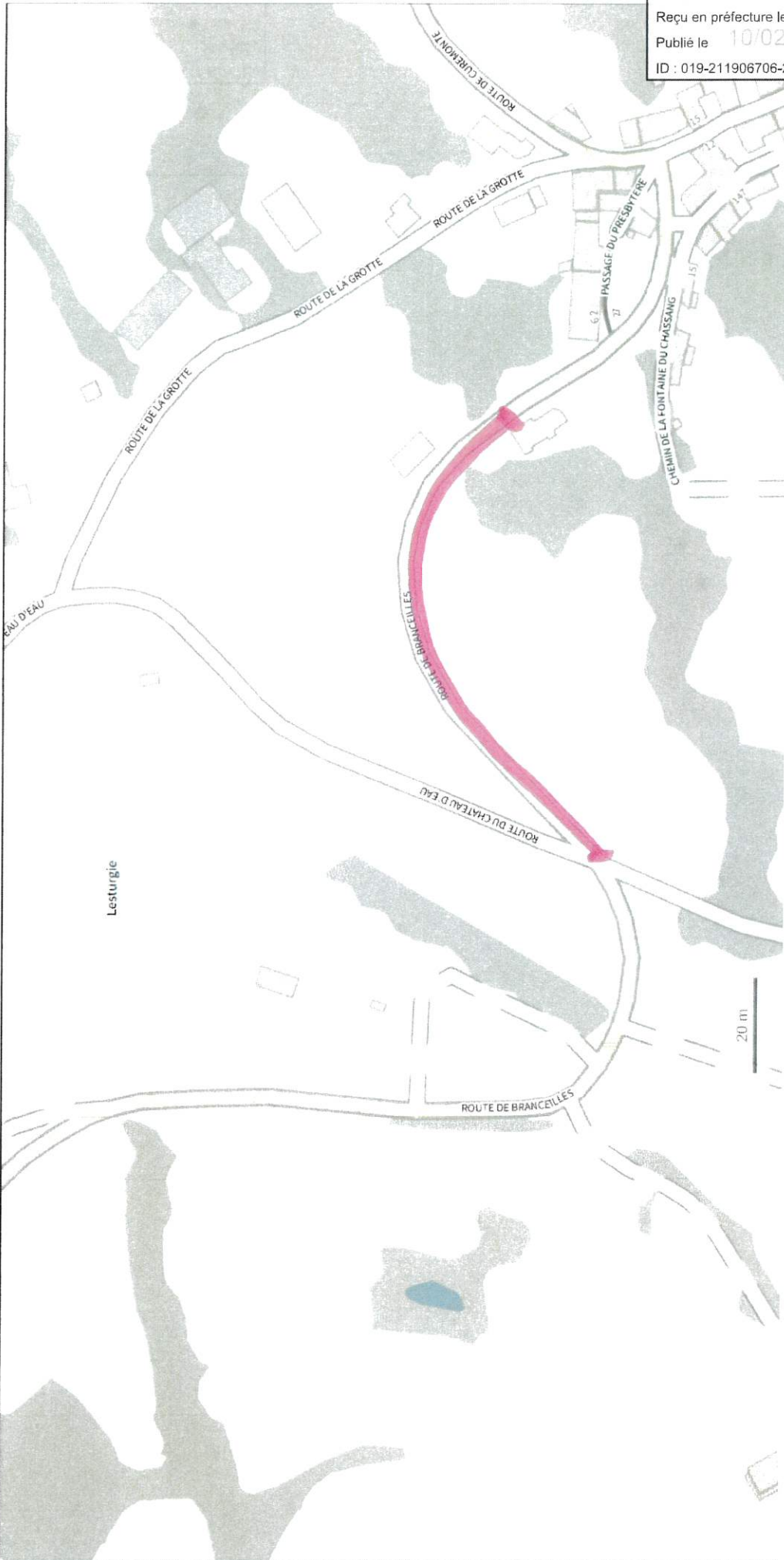
Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 019-211906706-20260127-DE02_26-DE

CHEMINEMENT PIETONS



Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 019-211906706-20260127-DE02_26-DE

Cheminement Suzanne et André CANTEGREIL

(voie le long de la route de Branceilles)



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 44' 24" E
Latitude : 45° 00' 13" N

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 019-211906706-20260127-DE02_26-DE



Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 019-211906706-20260127-DE02_26-DE

Passage Berthe VAYSSIE, La Providence

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 44' 33" E
Latitude : 45° 00' 07" N

COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 janvier 2026

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN -Mme Véronique PREZAT- Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER – Mme Bernadette GIRONDE - – M. Timothy MANNAKEE-

Mme Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE03-26 FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL –Autorisation données au Maire d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement.

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il peut aussi mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les crédits ouverts à la section d'investissement du budget N-1 recouvrent non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires (BS), mais également celles inscrites dans les décisions modificatives (DM), déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports et des dépenses imprévues.

- Montant des dépenses inscrites au budget précédent :

Chapitre	Budget Primitif (hors report)	Décisions Modificatives	Total	25%
20 Immobilisations Corporelles	0€	0€	0€	0€
204 Subventions d'Equipement Versées	€	-966.00€	-966.00€	0€
21 Immobilisations corporelles	27 811.13€	17 223.00€	45 034.13€	11 258.53€
23 Travaux en cours	196 805.38€	1 500.00€	198 305.38€	49 576.35€

Le Conseil Municipal, après s'être concerté, décide :

- *D'autoriser le maire d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements dans les conditions ci-dessus.*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,


 Nelly GERMANE

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 11

Procurations : 0

Votants : 11

Contre : 1

Pour : 10

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 019-211906706-20260127-DE04_26-DE

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 janvier 2026

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE-

Mme Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE04-26 PROJET PLACARD SOUS « HALLE JEAN LALÉ »

Madame le Maire rappelle aux élus le projet de placard sous la Halle Jean LALÉ qui permettrait de remplacer les divers supports de pauvres qualités actuels par une porte, tout en l'utilisant d'une part en tant que lieu d'affichage des activités associatives en mais aussi d'optimiser et d'organiser le volume de rangement du placard créer tout en masquant certains éléments.

Il avait été prévu, en concertation avec la mairie, de solliciter des devis pour réaliser un placard avec rangement, selon un aspect esthétique ne dénaturant pas ce lieu. Plusieurs entreprises ont alors été sollicitées.

La proposition de l'entreprise BERGEAL a été jugée la plus esthétique et répondant au mieux aux exigences patrimoniales du site. L'Architecte des Bâtiments de France a validé cet agencement tout en proposant un croquis qui a nécessité une modification du devis présenté par l'Entreprise BERGEAL.

Le coût total de cet agencement s'élève désormais à : **9 042,83 € TTC** soit 7535.69€ HT.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, en accord avec l'Association, d'honorer l'intégralité du devis, de récupérer le FCTVA et de faire payer à l'association la moitié de la somme HT, soit : 3 767,84 €. La participation de la Commune serait alors de : **3 791,61 €**.

Les membres du Conseil municipal :

- **ACCEPTENT** le devis de l'Entreprise **BERGEAL-MORELE** d'un montant de **9042.83€ TTC** soit **7 535.69€ HT**
- **ACCEPTENT** la participation finale de la commune à cet aménagement après répartition des coûts et récupération du FCTVA pour la somme de : **3 791,61€**.
- **ACCEPTENT** la participation de l'« Association des Amis de Curemonte » pour un montant de **3 767.84€**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,


Nelly GERMANE